



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 18 NOVEMBRE 2024

DIRECTION DE L'ÉVÉNEMENTIEL & RELATIONS INTERNATIONALES

24

**OBJET : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE EN NATURE AU PROFIT DE L'ASSOCIATION ZYGOMATIC DES CLOWNS**

**DELIBERATION  
APPROUVEE PAR**

**Voix-pour**

**Voix-contre**

**A l'unanimité**

**Abstention**

**Non-participation au vote**

**Annexe : Liste des objets**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-huit novembre, à dix-neuf heures,  
Le Conseil municipal, dûment convoqué par Madame le Maire, le douze novembre deux mille vingt-quatre,  
S'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme BERNO DOS SANTOS, Maire,

### **PRÉSENTS :**

Mme BERNO DOS SANTOS, Mme CONTE, M MONNIER, M MEUNIER, M NICOT, Mme HUBERT, M DE JESUS PEDRO, Mme EMONET-VILLAIN, M ROGER, Mme TAFAT, M DOMPEYRE, Mme DEBUISSER, M POCHAT, Mme GRAPPE, M GEFFRAY, Mme KOFFI, Mme OGGAD, M SIMEONI, M JOUSSEN, Mme MESSMER, Mme ALLOUCHE, M DREUX, M DJEYARAMANE, M MOULINET, Mme GUILLEMET, M LARTIGAU, Mme BARRE, Mme LEPERT, M DUCHESNE, M LUCEAU, M SEITHER, M MASSIAUX, M LOYER, Mme SOUSSI

### **ABSENTS EXCUSÉS :**

Mme SMAANI  
Mme GRIMAUD  
M PROST  
Mme BELVAUDE  
M PLOUZE-MONVILLE

### **POUVOIRS :**

Mme SMAANI à Mme HUBERT  
Mme GRIMAUD à Mme CONTE  
M PROST à M MONNIER  
Mme BELVAUDE à Mme EMONET-VILLAIN  
M PLOUZE-MONVILLE à M MEUNIER

**SECRETAIRE :** Pascal GEFFRAY

Les Membres présents forment la majorité des Membres du Conseil en exercice, lesquels sont au nombre de trente-neuf.

-----

### **RAPPORT AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONSIEUR JEAN-JACQUES NICOT**

Madame le Maire rappelle aux membres de l'assemblée délibérante que l'édition 2024 de la Bourse aux jouets se déroulera le dimanche 1er décembre 2024, de 10h00 à 17h00, au Centre de Diffusion Artistique, sis 53, avenue Blanche de Castille, à Poissy.

Dans le cadre de cette manifestation, la commune de Poissy a reçu des jouets usagés, de la part de particuliers, qui ont été déposés dans différents lieux publics.

Ces jouets ont été nettoyés et remis en état par des bénévoles et le personnel de la Direction de l'Événementiel et des Relations internationales.

Depuis plusieurs années, la Commune donne les jouets ainsi reçus à une association caritative, afin qu'elle puisse les vendre, à l'occasion de la Bourse aux jouets et conserver le bénéfice des recettes qu'elle en retire, pour réaliser des actions particulières.

Ainsi, des bénévoles de l'association Zygomatic vendront ces jouets récoltés lors de la prochaine Bourse aux jouets, ce qui permettra de récupérer des fonds qui seront ensuite reversés par cette association à l'AFM Téléthon.

Afin de permettre cette opération, il convient d'attribuer une subvention en nature, à l'association Zygomatic, consistant en un don de tous les jouets récoltés par la Commune, dont le détail figure en annexe à la présente délibération, et dont la valeur totale est estimée à 1 493 euros.

Aussi, il est proposé aux membres du Conseil municipal de bien vouloir en délibérer.

-----

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2121-29,

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, modifiée, relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001, relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Considérant que la Commune organise une Bourse aux jouets le dimanche 1<sup>er</sup> décembre 2024,

Considérant que la commune de Poissy a reçu des jouets usagés, de la part de particuliers, qui ont été déposés dans différents lieux publics,

Considérant qu'il est proposé de donner ces jouets à l'association Zygomatic dans le cadre de la Bourse aux jouets, afin qu'elle puisse les proposer à la vente,

Considérant que ce don fait l'objet d'une subvention exceptionnelle en nature à l'association Zygomatic,

Considérant que la liste des jouets donnés figure en annexe, et est d'une valeur estimée à 1 493 euros,

LE CONSEIL,

Vu le rapport,

Vu le projet de convention,

Après en avoir délibéré,

**DÉCIDE :**

**Article 1 :**

D'attribuer une subvention exceptionnelle en nature, consistant en un don des jouets récoltés, dont la liste est annexée à la présente délibération, d'une valeur estimée de 1 493 euros, à l'association Zygomatic, sise 2, Boulevard Robespierre, à Poissy.

**Article 2 :**

De préciser que les écritures comptables seront inscrites au budget.

**Article 3 :**

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant le Maire, ou d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Versailles (56 avenue de St-Cloud 78011 Versailles cedex <https://citoyens.telerecours.fr/>) dans les deux mois courant à compter de sa transmission au contrôle de légalité, et de sa publication ou de sa notification. Dans le cas d'un recours gracieux, son rejet explicite ou son rejet implicite au terme d'un délai de deux mois ouvre à l'intéressé le droit de saisir le tribunal administratif d'un recours contentieux pendant un nouveau délai de deux mois.

**Article 4 :**

De donner pouvoirs à Madame le Maire pour exécuter la présente délibération.

**Le Maire,  
Vice-Présidente de la Communauté Urbaine  
Grand Paris Seine et Oise,  
Conseillère régionale d'Île-de-France,**

**#signature#**

**Sandrine BERNO DOS SANTOS**

## ANNEXE DES JOUETS 2024

Objet	Quantité	Valeur (estimation à l'unité)	Valeur totale
Baigneur	5	3 €	15 €
Circuit voiture neuf	2	5€	10 €
Cube en bois	7	3 €	21 €
Garage voiture	4	3 €	12 €
Cuisine	1	5 €	5 €
DVD	40	1 €	40 €
Grand livre	100	2 €	200 €
Grande poupée	5	5 €	25 €
Petites poupées	15	3 €	45 €
Grands puzzle	20	3 €	60 €
Palette de peinture	1	5 €	5 €
Gros cube en bois motricité	10	3€	30 €
Grosse voiture	12	3 €	36 €
Grosse peluche	9	3 €	27 €
Jeu à bascule (voiture)	3	3 €	9 €
Jeux d'éveil	25	3 €	75 €
Jeux de motricité	6	3 €	18 €
Jeux de société d'occasion	35	3 €	105 €
Jeux en bois	12	5 €	60 €
Paire de rollers	2	3 €	6 €
Petite figurine (sac de 10)	15	5 €	75 €
Skate Board	2	5 €	10 €
Petit livre	150	1 €	150 €
Petit puzzle	23	2 €	46 €
Petit puzzle en bois	5	3 €	15 €
Petite peluche	113	1 €	113 €
Petites voitures (sachet de 10)	10	3 €	30 €
Poupées	15	2 €	30 €
Rollers	2	5 €	10 €
Poupées Barbie	10	1€	10 €
Sachet de dinette + aliments plastique	2	2 €	4 €
Ballons sauteurs	1	3 €	3 €
Chambre de poupées	1	8 €	8 €
Talkie-walkie	1	2 €	2 €
Voiture télécommandée	2	5 €	10 €
Circuit petit train	1	10 €	10 €
Petit vélo	1	10 €	10 €
Trotteur	1	8 €	8 €
Trottinette	1	5 €	5 €
Poussette	2	5 €	10 €
Malette bricoleur	1	5 €	5 €
Etabli enfant	2	8 €	16 €
Jeux de carte	10	3 €	30 €
Jeux de boules	3	3 €	9 €
Jeux de fléchettes	2	3 €	6 €
Jeux de dès	5	3 €	15 €
Jeux de pétanque en plastique	3	3 €	9 €
Déguisements divers	8	5 €	40 €
		<b>TOTAL</b>	<b>1 493 €</b>

Document publié sur le [site de la ville](#) le 25/11/2024